INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 6 octobre 2020 à 20h
à la Salle Armand-Marchand
située au 375, rue Adrien-Bélisle à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	mairesse
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Martine St-Amant	conseillère municipale
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Ève Tremblay	conseillère municipale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absent :	M. Michel Champagne	directeur général

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2020-10-185 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-186 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, de retirer le point 5.1, d'ajouter les points 14 a), b) et c) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2020;

4. Administration - Direction générale :

4.1 Résolution d'adoption de l'organigramme administratif de la Ville de Saint-Tite;

4.2 Résolution d'adoption des organigrammes des comités de la Ville (Comité consultatif d'urbanisme, Ressources humaines, Démolition et Travaux publics);

4.3 Résolution autorisant la radiation des créances municipales prescrites;

4.4 Résolution autorisant le refinancement du règlement d'emprunt numéro 311-2012 – Électrification des Petites-Forges, auprès de la Caisse Mékinac-des Chenaux, d'un montant de 32 300 $ au taux de 2.68 % l'an et portant échéance le 14 juillet 2022;

4.5 Résolution nommant Mme Marilyn Proteau, à titre de représentante autorisée auprès du Service Québécois d'authentification gouvernementale ClicSEQUR;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

4.6 Résolution concernant Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

5. Greffe :

Aucun point.

6. Loisirs et culture

Aucun point.

7. Ressources humaines :

7.1 Résolution autorisant une hausse du salaire des brigadières scolaires et du préposé de l'écocentre à 15.00 $ /heure;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point.

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Akifer au coût de 8 865 $ plus les taxes applicables, pour l'analyse de la vulnérabilité du puits de la Petite-Mékinac;

11. Autres sujets :

11.1 Résolution d'appui à la demande d'aide financière déposée par le Club des aînés de Saint-Tite dans le Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA);

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 30 septembre 2020 au montant de 478 220.22 $;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

a) Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 1 000 $ au Club de ski de fond Le Sillon, pour son projet spécial visant à améliorer l'offre de loisirs aux citoyens et aux visiteurs;

b) Résolution autorisant le versement d'un montant de 75 $ à Femmes de Mékinac pour un espace publicitaire dans leur bulletin de liaison Autour d'ELLES;

c) Résolution demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prendre les mesures nécessaires afin de rendre les traverses d'écoliers plus sécuritaires sur la route 159 (boulevard St-Joseph);

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-187 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2020, tel que reçu par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de l'accepter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2020-10-188 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT la restructuration de certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié d'adopter un nouvel organigramme contemporain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte l'organigramme administratif représentant les attributions et les rapports hiérarchiques structurant tous les services municipaux de la Ville, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe A);

Adoptée à l'unanimité

2020-10-189 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES ORGANIGRAMMES DES COMITÉS DE LA VILLE (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, RESSOURCES HUMAINES, DÉMOLITION ET TRAVAUX PUBLICS)**

CONSIDÉRANT la restructuration de certains comités;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié d'adopter de nouveaux organigrammes contemporains pour les comités suivants : Comité consultatif d'urbanisme, Ressources humaines, Démolition et Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les organigrammes des comités de la Ville (Comité consultatif d'urbanisme, Ressources humaines, Démolition et Travaux publics) représentant leur composition.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

2020-10-190 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA RADIATION DES CRÉANCES MUNICIPALES PRESCRITES**

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales se prescrivent par trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE certaines d'entre elles sont actuellement prescrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la radiation des taxes municipales prescrites pour les immeubles portant les matricules suivants : 7076-63-6224, 7177-35-7427, 7277-97-0953, 7575-19-3921, 7578-40-0167, 7676-01-7858, 7676-34-5240, 7676-45-1524, 7677-48-9661, 7680-40-0424, 7681-50-8810, 7681-90-6481, 7782-17-6920, 7782-70-1833, 7876-65-0192 et 7878-94-1927, pour un montant total de 8 968.30 $ plus les intérêts et pénalités.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-191 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 311-2012 – ÉLECTRIFICATION DES PETITES-FORGES, AUPRÈS DE LA CAISSE MÉKINAC-DES-CHENAUX, D'UN MONTANT DE 32 300 $ AU TAUX DE 2.68 % L'AN ET PORTANT ÉCHÉANCE LE 14 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 311-2012 – Électrification des Petites-Forges, au montant de 32 300 $, doit être refinancé;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Mékinac-des-Chenaux offre le refinancement au taux de 2.68 % l'an et portant échéance le 14 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le refinancement du règlement numéro 311-2012 – Électrification des Petites-Forges, auprès de la Caisse Mékinac-des-Chenaux, d'un montant de 32 300 $ au taux de 2.68 % l'an et portant échéance le 14 juillet 2022;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse, Mme Annie Pronovost et la trésorière, Mme Marilyn Proteau, à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-192 **RÉSOLUTION NOMMANT MME MARILYN PROTEAU, À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DU SERVICE QUÉBÉCOIS D'AUTHENTIFICATION GOUVERNEMENTALE CLICSEQUR**

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Massicotte, qui n'est plus à l'emploi de la Ville de Saint-Tite, est inscrit à titre de représentant autorisé auprès du service québécois d'authentification gouvernementale ClicSEQUR;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant autorisé pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Marilyn Proteau, à titre de représentante autorisée, en remplacement de M. Pierre Massicotte, auprès du service québécois d'authentification gouvernementale ClicSEQUR.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-193 **RÉSOLUTION CONCERNANT LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente (annexe B) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe à l'annexe B, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

2020-10-194 **RÉSOLUTION AUTORISANT UNE HAUSSE DU SALAIRE DES BRIGADIÈRES SCOLAIRES ET DU PRÉPOSÉ DE L'ÉCOCENTRE À 15.00 $/HEURE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le salaire des brigadières scolaires et du préposé de l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise une hausse du salaire des brigadières scolaires et du préposé de l'écocentre à 15.00 $/heure et ce, rétroactivement au 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2020-10-195 **RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME AKIFER AU COÛT DE 8 865 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DU PUITS DE LA PETITE-MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit transmettre au ministre, d'ici le 1er avril 2021, un rapport sur la vulnérabilité du puits de la Petite-Mékinac, le tout en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP);

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Akifer, au coût de 8865 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Akifer, au coût de 8 865 $ plus les taxes applicables, pour l'analyse de la vulnérabilité du puits de la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-196 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LE CLUB DES AÎNÉS DE SAINT-TITE DANS LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)**

CONSIDÉRANT QUE le Club des aînés de Saint-Tite désire déposer une demande d'aide financière dans le Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la réalisation des travaux suivants :

- Excavation pour corriger une infiltration d'eau au niveau du côté Est-Sud de la bâtisse;
- Élargissement d'une porte pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux fauteuils roulants;
- Installation d'un sèche-mains électronique dans les salles de toilette pour éliminer l'utilisation de papier brun;

CONSIDÉRANT QUE le Club des aînés doit déposer, avec sa demande, une lettre de soutien pour son projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés permettront de préserver et d'améliorer la bâtisse qui est un lieu de rencontre important pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette bâtisse constitue un lieu de rencontre privilégié pour les aînés, leur permettant de socialiser et d'échanger;

CONSIDÉRANT QUE les personnes à mobilité réduite pourront accéder plus facilement à la bâtisse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie la demande d'aide financière déposée par le Club des aînés de Saint-Tite dans le Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA).

Adoptée à l'unanimité

2020-10-197 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2020 AU MONTANT DE 478 220.22 $**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1er au 30 septembre 2020, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt dollars et vingt-deux cents (478 220.22 $) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2020-10-198 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 1 000 $ AU CLUB DE SKI DE FOND LE SILLON, POUR SON PROJET SPÉCIAL VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE DE LOISIRS AUX CITOYENS ET AUX VISITEURS**

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond Le Sillon a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville pour son projet spécial visant à améliorer l'offre de loisirs aux citoyens et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à mettre à niveau certaines infrastructures et à revoir l'offre de services;

CONSIDÉRANT QUE les activités offertes par l'organisme sont complémentaires aux sports pratiqués en aréna;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est d'offrir des activités sportives hivernales de ski de fond, de glisse et de raquette à prix abordable à la population locale et aux visiteurs ;

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé essentiellement par l'implication de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rencontre les critères de la Politique de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 1 000 $ au Club de ski de fond Le Sillon, pour la réalisation de son projet spécial visant à améliorer l'offre de loisirs aux citoyens et aux visiteurs, dans le cadre de la Politique de dons et de commandites.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-199 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 75 $ À FEMMES DE MÉKINAC POUR LA PUBLICATION DE LEUR BULLETIN DE LIAISON AUTOUR D'ELLES**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Femmes de Mékinac a présenté une proposition pour la publication d'un espace publicitaire dans leur bulletin Autour d'ELLES;

CONSIDÉRANT QUE le bulletin paraît deux (2) fois par année, soit en juin et en novembre.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme nous offre la possibilité de publier un espace publicitaire (format carte d'affaires) et que si nous contribuons aux deux publications annuelles, un espace additionnel de 100 mots nous est réservé dans chaque publication pour transmettre un message de notre choix, le tout moyennant un coût de 75 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite octroie une aide financière au montant de 75 $ à l'organisme Femmes de Mékinac, ce montant donnant accès à deux publications de notre carte d'affaires dans leur bulletin Autour d'ELLES et une espace additionnel de 100 mots dans chaque publication pour transmettre un message de notre choix.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-200 **RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES AFIN DE RENDRE LES TRAVERSES D'ÉCOLIERS PLUS SÉCURITAIRES SUR LA ROUTE 159 (BOULEVARD ST-JOSEPH)**

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'élèves de l'école primaire La Providence traversent à l'intersection de la route 159 et de la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE la route 159 est empruntée fréquemment par des véhicules lourds qui se dirigent en direction sud vers la municipalité de St-Séverin;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules doivent descendre une côte juste avant la traverse d'écoliers située à l'intersection de la route 159 et de la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE les conducteurs de ces véhicules voient les écoliers à la dernière minute et peuvent être incapables de freiner dans cette courte distance;

CONSIDÉRANT QUE cette situation constitue un danger pour la sécurité des écoliers qui traversent à cet endroit ainsi que celle des brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT QUE des traverses d'écoliers sont également situées sur la route 159, à proximité de l'école secondaire Paul-Le-Jeune;

CONSIDÉRANT QUE seuls des panneaux de signalisation et des lignes sur la chaussée indiquent la présence des traverses d'écoliers provenant de l'école primaire La Providence et de l'école secondaire Paul-Le-Jeune;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la limite de vitesse maximale est de 50km/h sur la route 159 à ces endroits;

CONSIDÉRANT QUE des mesures additionnelles pourraient être mises en place afin de rendre ces traverses d'écoliers plus sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prendre les mesures nécessaires afin de rendre les traverses d'écoliers plus sécuritaires sur la route 159, soit par une diminution de la vitesse maximale en période scolaire, soit par l'instauration d'un dispositif de signaux lumineux clignotants, soit par toutes autres mesures de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-10-201 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 25.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

Annie Pronovost
Mairesse

Formules Municipales No 5614-A-MG-O